

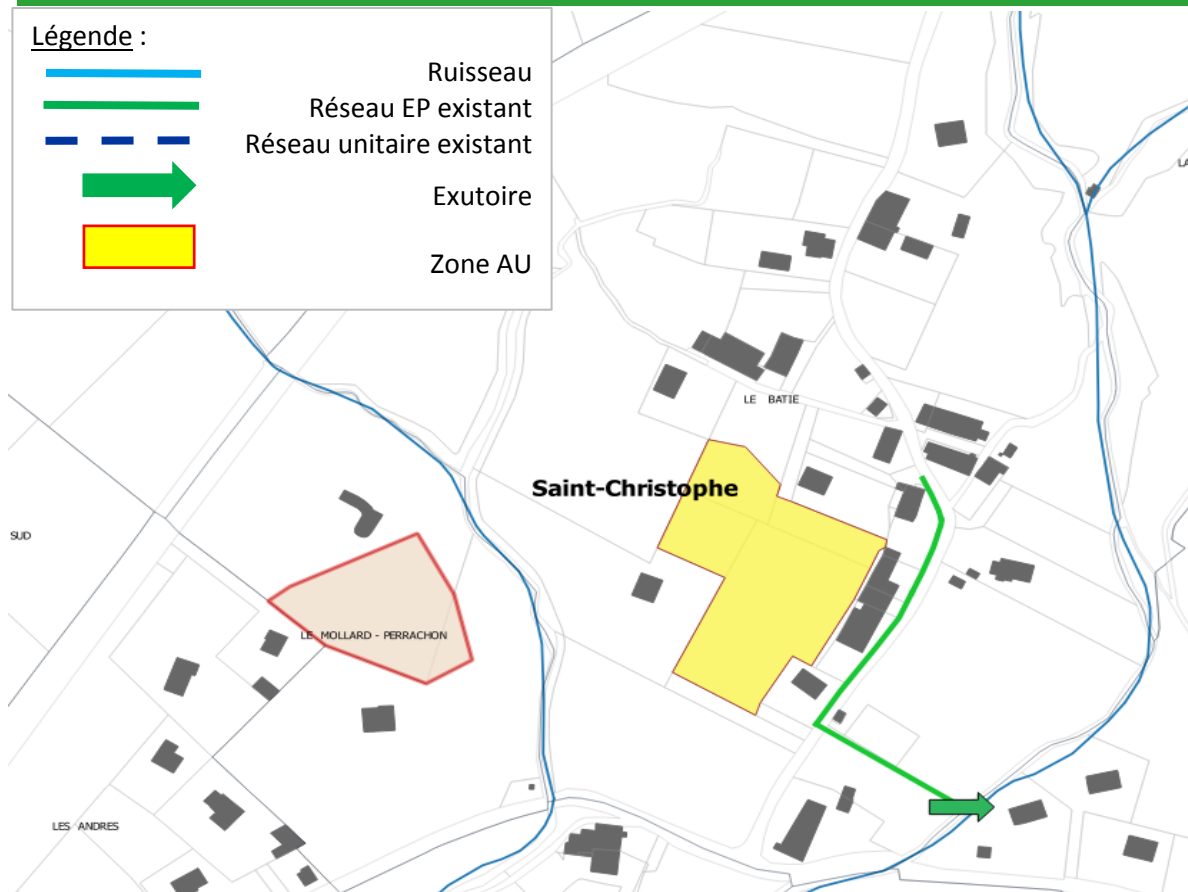
SAINT-CHRISTOPHE - Hameau LE BATIE

Etat général

I. Situation

Légende :

	Ruisseau
	Réseau EP existant
	Réseau unitaire existant
	Exutoire
	Zone AU



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitat
Surface (ha)	0,627
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone naturelle (zone humide, ZNIEFF, etc.) ou zone à aléas (glissements de terrain, inondations, etc.) n'est définie sur cette zone AU.

Une zone d'aléas définie comme crue des torrents et rivières torrentielles est présente à l'Est de la zone AU, le long du linéaire du ruisseau le Merderet.

SAINT-CHRISTOPHE - Hameau LE BATIE

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,627			
Pente (%)	8,22%			
Longueur hydraulique (ml)	105			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0027	0,007	0,011	0,013
Débit de fuite (L/s/ha)	4,31	11,16	17,54	20,73

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,627			
Pente (%)	8,22%			
Longueur hydraulique (ml)	105			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0095	0,025	0,040	0,045
Débit de fuite (L/s/ha)	15,15	39,87	63,80	71,77

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Merderet
Débit	-
Pérennité	Oui

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	10,85	28,71	46,25	51,04
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	17,54			

SAINT-CHRISTOPHE - Hameau LE BATIE**Etude capacitaire****V. Etat réseau EP existant**

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	300 mm
Pente estimée	6,0%
Capacité collecteur EP (*)	181 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 300 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (11 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est pas située dans une zone de glissement de terrain et effondrement, l'infiltration des eaux pluviales est à privilégier sous réserve d'une étude d'aptitude des sols à l'infiltration.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal